

## PROGRAMME FORMATION CONTINUE ACTUALITES SUR LE STATUT DES BAUX RURAUX, DROIT DE PREEMPTION DE LA SAFER, LA LEGISLATION DES STRUCTURES AGRICOLLES ET AGRICULTEURS EN DIFFICULTES

### Renseignements :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation

Droit public  
Droit rural

### Niveaux :

2. perfectionnement
3. expertise
4. actualisation

**Evaluation :** fiche d'évaluation à l'issue de la formation



### Date

Vendredi 21 septembre 2018

### Horaires

De 9 h 30 à 12 h 30  
Et de 14 h à 17 h

### Lieu de la formation

Maison régionale de la forêt et du bois – Complexe agricole du Mont Bernard  
Salle CRFP (centre régional de la propriété forestière)  
Route de Suippes – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

### Intervenant(s)

**Maître Frédéric ROCHETEAU**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation  
**M. le Bâtonnier Pierre DEVARENNE**, avocat au barreau de Châlons en Champagne, chargé d'enseignement à l'université de Reims  
**Mme Christelle Ponsardin**, cheffe du pôle performance environnementale et valorisation des territoires au service régional d'économie agricole et agroalimentaire de la DRAAF Grand Est  
**Mme Sophie Baldelli**, chargée de mission SAFER et contrôle des structures au service régional d'économie agricole et agroalimentaire de la DRAAF Grand Est  
**M. Yann TRONCHET**, responsable de l'unité structures et économie des exploitations au service d'économie agricole de la DDT 08

**Prérequis :** connaissance de base de la spécialisation ciblée

**Méthode pédagogique :** Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges...), exposé théorique

**Support remis :** Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

### Objectif de la formation :

Actualiser ses connaissances jurisprudentielles et législatives.

### Programme :

#### **Matin :**

- Actualité sur le statut des baux ruraux
- Actualité du droit de préemption de la SAFER

#### **Après-midi :**

- Législation des structures agricoles
- Agriculteurs en difficulté

### A retourner à :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

### Date

Le 21 septembre 2018

### Horaires

9h30-12h30 et 14h-17h

### Durée

6:00 heures

### Lieu de la formation

Maison régionale de la forêt et du bois  
Route de Suippes  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

### Niveau

2. perfectionnement
3. expertise
4. actualisation



### Spécialisation

Droit public  
Droit rural

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

30 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
(1 chèque par participant)

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment.....

Profession :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salarié | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral       |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau  | <input type="checkbox"/> Magistrat            |
| <input type="checkbox"/> Juriste        | <input type="checkbox"/> Autre, précisez..... |

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

### Coût de la formation :

<b>Avocat et autre public :</b>	<b>210 €/jour</b>
<b>Avocat 2 premières années d'exercice :</b>	<b>150 €/jour</b>